



14ème législature

Question N° : 13384	De M. Jean Grellier (Socialiste, républicain et citoyen - Deux-Sèvres)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > orthophonistes	Analyse > diplôme. revendications.
Question publiée au JO le : 11/12/2012 Réponse publiée au JO le : 12/02/2013 page : 1615		

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance de grade de Master 2 en formation initiale pour tous les orthophonistes. La profession demande à ce que son cursus universitaire puisse être formalisé en 10 semestres et 300 ECTS. Il a bien noté qu'un travail interministériel est en cours de finalisation actuellement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conclusions de ce travail.

Texte de la réponse

Le travail conduit depuis plusieurs années, sous l'égide des deux ministères respectivement en charge de la santé et de l'enseignement supérieur, autour d'un référentiel d'activités et de compétences renouvelé et enrichi, prend en compte l'évolution de l'exercice du métier d'orthophoniste tant au niveau du soin que de la prévention à tous les âges de la vie. La transposition de ces compétences en matière de formation conduit à un allongement d'un an de la durée des études, organisées actuellement en quatre années, en vue du certificat de capacité d'orthophoniste qui sera reconnu au grade de master. Une communication menée conjointement avec le ministre des affaires sociales et de la santé a été faite aux organisations professionnelles, le 25 janvier 2013. C'est dans ce cadre que sera finalisé les travaux sous l'égide des deux ministères, dans l'objectif d'une rentrée sur la base d'un programme de formation réingéniée en septembre 2013. Ces travaux devront également permettre d'harmoniser les modalités de formation tant théoriques que pratiques dans l'ensemble des universités préparant au certificat de capacité d'orthophoniste. Le projet de texte relatif à la formation réingéniée menant au certificat de capacité d'orthophoniste en 5 ans sera présenté au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche au début de l'année 2013.